

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 19 OCTOBRE 2023

Nombre de membres :

En exercice : 60
Présents : 38
Pouvoirs : 13
Votants : 51

Date de convocation et d'affichage :

13 octobre 2023

Numéro :

D20231019_201

Objet :

Adhésion à la
Fédération Unie
des Auberges de
Jeunesse

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Romans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	JP. COURRIER
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	C. MONIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN		x	
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY		x	I. DUBOIS
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	E. ABRAM-PASSOT
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	JM. GAUTHIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	L. LOREAU
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	D. FROMENTIN
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	F. MARECHAL
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	JF. JANNET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Jean-Michel GAUTHIER**

Rapporteur : **Jean-Pierre GRANGE**

Créée en 1956, la FUAJ, Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, est une association à but non lucratif (loi 1901) qui dispose d'un réseau de 80 auberges de jeunesse en France.

La carte d'adhésion est obligatoire pour séjourner dans les auberges de jeunesse HI France du réseau de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse.

Elle est valable 1 an à compter de sa date d'achat.

Elle est délivrée au nom de l'organisme, personne morale qui réserve un séjour pour ses membres.

Le montant annuel est fixé à 50€.

Trois agents du Service Commun Enfance Jeunesse seront en formation en novembre à Annecy et souhaitent séjourner à l'Auberge de Jeunesse du secteur pour optimiser les frais d'hébergement.

Cette adhésion permet à l'ensemble des agents de séjourner en Auberge de Jeunesse.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adhérer à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse pour une durée de 1 an de novembre 2023 et de supporter le coût de l'adhésion de 50 €.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'adhérer** à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse pour une durée de 1 an de novembre 2023 et de supporter le coût de l'adhésion de 50 €.

Ainsi fait et délibéré, le 19 octobre 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

